

## Communiqué de presse

### Le Gouvernement du Québec poursuivi pour outrage au tribunal

---

**Québec, le 13 novembre 2003** - L'Association professionnelle des ingénieurs du Gouvernement du Québec (APIGQ) intentera, aujourd'hui même, une requête pour outrage au tribunal contre le Gouvernement du Québec. La raison : le Conseil du Trésor n'a pas respecté une décision d'un tribunal d'arbitrage l'enjoignant de donner les augmentations salariales rétroactives au 1er juillet 2001 aux ingénieurs du Gouvernement du Québec.

Le président de l'APIGQ, l'ingénieur Michel Gagnon, constatant que le gouvernement du Québec passe outre à une décision d'un tribunal, a mentionné : « Nous sommes convaincus que le Gouvernement n'hésiterait pas à sanctionner sévèrement un syndicat qui ne respecterait pas la loi. Parlez-en aux infirmières qui paient encore pour un conflit qui date de 1999 ! »

#### Le litige

En août 2001, le Gouvernement s'engageait, en signant une convention collective, à mettre en place de nouvelles conditions salariales pour les ingénieurs de l'État. En juin 2002, malgré l'inaction gouvernementale, l'APIGQ acceptait de reconduire la convention, mais cette fois avec un engagement du Gouvernement de réaliser la mise en place des nouvelles conditions salariales dans les plus brefs délais raisonnables. En décembre 2002, l'APIGQ contestait par voie de grief le non respect des engagements gouvernementaux.

En juin 2003, le tribunal d'arbitrage constatait que le Gouvernement n'a pas respecté ses engagements, le forçait à payer des intérêts sur les sommes dues et lui ordonnait de procéder à la mise en place des nouvelles conditions salariales au plus tard le 31 octobre 2003, ce qui n'est toujours pas fait.

« Les ingénieurs sont outrés que le Gouvernement ne respecte ni ses engagements, ni ses institutions ! Bien que des leaders syndicaux aient déjà été emprisonnés pour avoir enfreint la loi, nous ne demandons pas l'emprisonnement des ministres responsables. Nous souhaitons plutôt que le tribunal condamne le Gouvernement à une amende exemplaire, à être versée à une oeuvre de charité et non au Fonds consolidé de la province » a mentionné le président de l'APIGQ.

L'APIGQ est le syndicat qui représente tous les ingénieurs oeuvrant dans la fonction publique québécoise. Il compte 1150 membres dont la majorité oeuvre aux ministères des Transports et de l'Environnement ainsi qu'à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.